

Une société pour tous les âges

Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement • Madrid (Espagne) • 8-12 avril 2002



Un travail décent : intégration et protection sociales

« L'allongement de la durée de vie repousse les frontières de l'humanité, élargissant l'horizon de nos paysages mentaux et physiques. Les personnes âgées sont, en quelques sortes, les pionniers de nos sociétés actuelles. Elles ont été, de bien des façons, à l'origine et à la tête de bien des initiatives menées durant l'Année qui leur était consacrée. Ouvrant ainsi la voie aux générations à venir de personnes âgées vers une vie plus sûre, plus riche et en meilleure santé. »

— Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies

La classe d'âge des 60 ans et plus connaît un taux de croissance bien supérieur à ceux des autres groupes. On estime qu'elle devrait passer de 200 millions à 2 milliards de personnes entre 1950 et 2050. Cette augmentation du nombre des personnes âgées s'accompagne aussi d'une plus forte demande en termes d'intégration sociale de cette classe d'âge, intégration reposant sur un revenu tiré d'un emploi décent ou d'une retraite et sur la possibilité de participer à la vie communautaire en tant que salarié, bénévole ou par le biais d'autres activités. Pour l'Organisation internationale du Travail (OIT), « un travail décent » est un travail répondant aux aspirations des personnes pas seulement en termes de revenu, mais aussi de sécurité pour elles et leur famille, et ce, dans un contexte garantissant leur sécurité. Le concept de travail décent implique également l'égalité homme/femme, sans discrimination ou harcèlement. Ce concept implique, enfin, liberté et respect de la dignité humaine, et donne le droit à une couverture sociale.

Plus de 1,2 milliard de personnes au monde vivent avec moins de 1 dollar par jour, un milliard d'autres personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour. Ils vivent au jour le jour, et ne disposent pas de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins quotidiens, et encore moins pour économiser pour une retraite. Dans la plupart des pays en développement, la retraite est un luxe que peu de personnes peuvent s'offrir. Même dans les pays développés, certaines personnes ayant travaillé longtemps ne disposeront

pas d'une retraite suffisante. Beaucoup de femmes (moins payées que les hommes, travaillant plus que ceux-ci au sein de leur foyer ou dans le secteur informel) ne pourront prendre leur retraite à 65 ans.

Traditionnellement, du moins dans les pays développés, les personnes connaissent un changement de statut lorsqu'elles quittent leur activité pour partir profiter d'une retraite « douce » et « agréable ». Ce changement de situation a été considéré, par l'opinion publique, les gouvernements et les entreprises, comme le passage entre une période productive de la vie à une période non productive marquée par la dépendance. Pourtant, aujourd'hui plus que jamais, cette opinion semble erronée. La plupart des personnes âgées ne quittent pas la société. Elles continuent, bien au contraire, de participer à la vie de leur foyer, de leur famille et de leur communauté, même si cette participation n'est pas rémunérée.

Si la participation des personnes âgées ne se traduit pas par la production de biens et de services, entendus au sens de « produits » économiques traditionnels, elle est néanmoins utile à la société et revêt diverses formes : prise en charge des enfants, d'autres personnes âgées ou d'un âge très avancé, « chefs » communautaires tenant lieu d'exemples ou de mentors. En dépit de son aspect fortement bénéfique aux plans humain et économique, cette participation n'a pas été intégrée au calcul économique du PIB. Et, on ne dispose pas d'évaluations pertinentes la concernant.



Au cours des dernières décennies, l'âge du départ en retraite a considérablement baissé dans les pays les plus industrialisés. L'allongement de la durée de vie et les progrès médicaux ne se sont pas traduits par un allongement de la durée de la vie active. Par conséquent, ces pays sont confrontés à de fortes inquiétudes en termes de viabilité de leurs systèmes de sécurité sociale. Pour ces pays, le défi consiste donc à atténuer les effets de la baisse du nombre d'actifs en renforçant ou en prolongeant la participation des personnes âgées au marché du travail.

Protection sociale

La protection sociale fait partie intégrante du concept d'emploi décent. L'objectif de la plupart des systèmes de protection sociale est de garantir un accès aux soins et à un revenu minimum. Mais aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à un système de protection sociale quel qu'il soit.

En Afrique subsaharienne et dans l'Asie du Sud, seuls 5 à 10 % des personnes actives bénéficient d'une couverture sociale, et dans certains cas ces chiffres sont en baisse. En Amérique latine, la situation diffère selon les pays, le taux de personnes couvertes allant de 10 à 80 %. En Asie du Sud-Est et en Asie Orientale, ce taux peut aller de 10 à presque 100 %.

Dans la plupart des pays en développement, seuls 20 %, et parfois 5 %, des personnes âgées peuvent espérer bénéficier d'une retraite ou d'un accès à des soins adaptés. Les personnes travaillant dans le secteur informel, c'est-à-dire en majorité les femmes, risquent de n'avoir que peu ou pas de revenus une fois arrivées à l'âge de la retraite.

Santé et soins

Les dépenses les plus importantes des personnes âgées concernent leur santé. Les services médicaux constituent une part essentielle des systèmes de protection sociale de toutes sociétés. Il est important que les services médicaux s'adaptent aux nouvelles

demandes nées du vieillissement de la population mondiale. Même dans les pays où ce sont les familles qui prennent en charge les personnes âgées, la pression actuelle et les tendances mondiales suggèrent que les personnes âgées vont de plus en plus devoir ne compter que sur elles-mêmes dans la mesure où les jeunes migrent, pour des raisons économiques, des zones rurales vers les villes.

C'est la classe des 80 ans et plus, segment grandissant de la population, qui nécessitera vraisemblablement l'aide la plus importante. Certaines de ces personnes ont mis en place des solutions d'aide pour eux-mêmes ou tournées vers d'autres personnes âgées, leur permettant de rester indépendantes et de continuer de gérer leur vie. Mais, la croissance rapide de la population d'âge très avancé appelle, notamment les pays en développement, à développer d'autres systèmes d'aide et de protection sociale.

On estime que le coût global des services médicaux à destination des populations âgées doit augmenter de 41 % entre 2000 et 2050 (36 % pour les pays les plus développés et 48 % pour les pays les moins développés). Tous les pays seront confrontés à la question du financement de systèmes de santé prenant en compte les dépenses liées au vieillissement.

Femmes âgées

Les femmes âgées sont de loin les personnes les plus vulnérables de leur catégorie. Elles sont plus nombreuses que les hommes à ne pas disposer de connaissances élémentaires en lecture et en calcul, plus susceptibles d'avoir un travail non rémunéré et de ne pas toucher une retraite, quand un système de retraite existe. Lorsque les femmes ont droit à une retraite, du fait de leurs revenus moins importants et de leurs carrières en dents de scie, leur montant est généralement peu important. Les veuves sont bien plus nombreuses que les veufs. Dans certains pays, les femmes n'ont pas le droit de gérer et de contrôler leurs ressources. De même, beaucoup de sociétés ne reconnaissent pas aux femmes le droit d'hériter. Pour ces raisons, entre autres, les femmes, notamment dans les pays en développement, sont plus exposées au risque de vieillir dans la pauvreté. Les mesures de réduction de la pauvreté devraient prendre en compte le fait que les personnes âgées pauvres sont en grande partie des femmes, qui pour beaucoup disposent de peu d'expérience sur le marché du travail.

Renforcement des capacités

Les personnes âgées ayant suivi des formations et acquis des connaissances devenues obsolètes sont

« La vitalité de nos sociétés dépendra de plus en plus de notre capacité à y intégrer les personnes de tous les âges, y compris les personnes âgées. Pour les travailleurs âgés cela implique d'abord un salaire décent tiré d'un emploi ou d'une retraite, et ensuite, la possibilité qui leur sera faite, comme salariés, bénévoles ou autres, de participer à la vie de leur communauté. »

— Juan Somavia,

Directeur général de l'Organisation internationale du Travail

désavantagées face à la demande de compétences et connaissances nouvelles. Mais c'est surtout la discrimination liée à l'âge qui aggrave les difficultés rencontrées par les personnes âgées sur le marché du travail. Ces attitudes discriminatoires empêchent les personnes âgées de trouver un nouvel emploi et n'incitent pas les employeurs à leur faire suivre des formations. Toutefois, des études ont démontré que de tels préjugés sur les capacités et les qualifications des travailleurs âgés n'étaient pas fondés, et que la différence moyenne en termes de rendement de travail entre différents groupes d'âge est moins marquée qu'au sein d'une même classe d'âge.

Il peut être avantageux pour les entreprises de permettre à leurs employés de travailler aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Elles disposent ainsi d'un personnel aux capacités et aux savoirs variés ce qui leur permet de ne pas souffrir du vide créé par le départ en retraite d'un grand nombre de salariés expérimentés et qualifiés.

Le rôle de la formation et de l'éducation est particulièrement important pour aider les travailleurs âgés à s'adapter aux changements en termes de demandes et d'opportunités. L'apprentissage tout au long de la vie, qui est de plus en plus recommandé par les experts de politique sociale, constitue un atout culturel et économique majeur. Ce concept va bien sûr à l'encontre d'une société structurée sur le critère de l'âge, où la formation et l'éducation n'interviennent qu'à une seule période de la vie, à un jeune âge.

Technologies de l'information et de la communication

Les technologies de l'information et de la communication peuvent favoriser l'allongement de la vie active. Elles permettent aux travailleurs âgés de rester en contact avec le marché du travail, d'encourager leur participation et d'améliorer leurs conditions de vie.

A cet égard, le télé-travail laisse envisager de bonnes perspectives en tant qu'outil permettant aux personnes âgées de rester intégrées à l'économie et à la société. Les économies réalisées en termes de coûts de transport ne sont qu'un des avantages de ce concept. En effet, pour les travailleurs âgés souffrant d'invalidité, le télé-travail offre une alternative au départ en préretraite ou en congé d'invalidité. Il présente aussi des avantages non négligeables pour les employeurs : conserver des travailleurs expérimentés tout en gagnant de l'espace sur les lieux de travail. Mais la mise en place effective du télé-travail nécessite un changement d'attitude et de mentalité de la part des employeurs comme des travailleurs.

Des conditions de travail sûres et adaptées

La capacité et la volonté des travailleurs âgés à poursuivre leur activité dépend également de leur état de santé, de leurs conditions de travail et de leur motivation. Ils sont souvent plus vulnérables à la pression du monde du travail, confrontés à des difficultés d'adaptation aux nouvelles méthodes et techniques de travail et souffrent de l'angoisse liée au passage à la retraite. C'est pourquoi, il est essentiel de garantir aux personnes âgées des conditions de travail adaptées.

Réponse politique

La vitalité de nos sociétés dépendra, de plus en plus, de la participation active des personnes âgées. Il est donc essentiel de favoriser des conditions économiques et sociales permettant aux personnes de tous les âges de rester intégrées dans la société. Il est particulièrement important de promouvoir une culture valorisant l'expérience et le savoir acquis avec l'âge.

L'Organisation internationale du Travail (OIT), institution spécialisée des Nations Unies en charge des questions relatives au travail, préconise l'adoption

L'OIT et les travailleurs âgés

L'Organisation internationale du Travail (OIT) travaille pour garantir aux personnes âgées un emploi et une retraite convenables.

La Recommandation de l'OIT sur les travailleurs âgés (n° 162), de 1980, encourage les Etats à adopter des politiques nationales favorisant l'égalité des chances et des conditions de travail des travailleurs, quel que soit leur âge; et à prendre des mesures pour prévenir la discrimination envers les travailleurs âgés, s'agissant notamment de :

- ◆ L'accès aux services de formation et de placement;
- ◆ L'accès à un emploi de leur choix prenant en compte leurs compétences, leurs expériences et leurs qualifications;
- ◆ L'accès à la formation professionnelle, visant notamment à renforcer la formation et le recyclage des connaissances; et
- ◆ La sécurité de l'emploi.

S'agissant de la retraite, l'OIT recommande de prendre des mesures garantissant une transition progressive entre vie professionnelle et retraite, de ne pas imposer un départ en retraite, et favoriser un âge de départ en retraite variable donnant le droit à une pension.

d'outils politiques visant à encourager la participation des travailleurs âgés à la vie économique et sociale. A cette fin, l'OIT recommande :

- ◆ De prendre des mesures garantissant un revenu minimum décent à toutes les personnes âgées. De développer des schémas de protection sociale fondés sur le principe d'une couverture universelle pour les personnes âgées. De permettre aux femmes, de jouir de leurs propres droits et de leur indépendance, et ce, au même titre que les hommes;
- ◆ D'adopter des politiques visant à éliminer la discrimination fondée sur l'âge sur le marché du travail et encourageant un âge variable de départ en retraite;
- ◆ De prendre des mesures (impliquant employeurs et organisations de travailleurs) pour garantir aux personnes âgées le droit de continuer de participer à la vie économique et sociale et incluant des programmes de formation et de recyclage des connaissances;
- ◆ D'encourager les programmes non officiels et communautaires visant à aider les personnes âgées à développer un sens de l'autonomie et de leur responsabilité vis à vis de leur communauté;
- ◆ D'encourager les jeunes à participer à la prestation de services et d'aide aux personnes âgées et à mener des activités avec celles-ci;
- ◆ D'adopter des mesures garantissant un passage progressif à la retraite, comprenant des formations de préretraite, permettant d'atténuer la charge de travail en fin de vie active et encourageant des

critères d'âge variables concernant les droits à une retraite complète; et

- ◆ De garantir des conditions et un cadre de travail décents pour les personnes âgées, tenant compte des spécificités des travailleurs âgés.

Le vieillissement de la population n'est pas synonyme de « catastrophe » mais il fait figure de défi politique. Le vieillissement de la population étant un phénomène à long terme, nous disposons du temps nécessaire pour mettre progressivement en place les mécanismes nécessaires. Ces mécanismes sont sans doute à rechercher dans le monde du travail et dans des systèmes de transfert sociaux. Les Nations Unies et l'OIT ont un rôle essentiel à jouer pour élaborer et mettre en œuvre des solutions permettant d'y répondre.

Cet article est fondé sur des informations fournies par l'OIT.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Organisation internationale du Travail (OIT)
Genève, Suisse
Mariàngels Fortuny
Tél. : (41 22) 799-8761
Courrier électronique : fortuny@ilo.org

Département des affaires économiques et sociales
des Nations Unies
Tél. : (1-212) 963-0500
Courrier électronique: sidorenko@un.org

Département de l'information des Nations Unies
Tél. : (1-212) 963-0499
Courrier électronique : mediainfo@un.org